

J12 Avis de concours appel d'offre Dir24

Département(s) de publication : **22**

Annonce No **19-37550**

---

[I.](#) [II.](#) [III.](#) [IV.](#) [VI.](#)

AVIS DE CONCOURS

Directive 2014/24/UE

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) NOM ET ADRESSES

Commune de Pléneuf-Val-André, Pléneuf-Val-André, F, Courriel : [marches-publics@pva.bzh](mailto:marches-publics@pva.bzh), Code NUTS : FRH01

**Adresse(s) internet :**

Adresse principale : <https://ville.pva@pleneuf-val-andre.fr>

Adresse du profil acheteur : <http://marches.e-megalisbretagne.org>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <http://marches.e-megalisbretagne.org>

**Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :**

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

**Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :**

par voie électronique à l'adresse : <http://marches.e-megalisbretagne.org>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Mission de maîtrise d'œuvre Aménagement du cœur de station -  
Réhabilitation de la Villa Charner, du parc et du parking de l'Amirauté - Concours  
restreint sur esquisse +

Numéro de référence : 19-MOEAM

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 71200000

Descripteur supplémentaire :

Mots descripteurs : Maîtrise d'œuvre

II.2) DESCRIPTION

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 71200000

Descripteur supplémentaire :

Code CPV principal : 71300000

Descripteur supplémentaire :

Code CPV principal : 71400000

Descripteur supplémentaire :

Code CPV principal : 79932000

Descripteur supplémentaire :

II.2.4) Description des prestations : Le présent concours d'architecture et d'ingénierie est organisé en vue d'effectuer les études relatives aux travaux nécessaires à l'opération d'Aménagement du cœur de station - Réhabilitation de la Villa Charner, du parc et du parking de l'Amirauté à PLENEUF-VAL-ANDRE. L'étendue des prestations comprend une mission de base (ESQ, APS, APD, PRO, ACT, VISA, EXE, DET, AOR) au sens du décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 et de l'arrêté du 21 décembre 1993 ainsi qu'une mission OPC et une mission spécifique " mobiliers et signalétiques " Il s'agit d'un concours restreint anonyme sur esquisse + . Ce concours est soumis aux dispositions des articles 88, 89 et 90 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016. A la suite du concours, il sera passé un marché négocié avec le ou les lauréats dans les conditions définies au 6° du I de l'article 30 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :

Mots descripteurs : Maîtrise d'œuvre

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

### III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

#### III.1.10) Critères de sélection des participants :

Les candidatures non recevables au regard des dispositions légales et réglementaires ou ne présentant pas les compétences attendues, les capacités et garanties juridiques, professionnelles, techniques et financières suffisantes seront écartées de la présente consultation. Les candidats seront sélectionnés au regard de la nature, du déroulement des phases d'études et des travaux, de l'importance de l'opération, de la complexité et de la spécificité de la mission à réaliser et du projet à construire. Les éléments à fournir par les candidats sont mentionnés à l'article 6.1.3 ci-dessous du présent règlement. Les critères de sélection sont les suivants : 1- Pertinence de la composition de l'équipe : qualité de la note d'organisation et de motivation remise / qualification et qualité des moyens, compétences de l'équipe / adaptation de l'équipe au programme, à l'importance et à la complexité du projet. 2- Qualité des références fournies : qualités architecturales appréhendées au regard des photographies d'opérations réalisées et/ou de la pertinence des références présentées. 3- Capacités économiques et financières : les capacités du candidat ou des co-traitants ou sous-traitants devront être compatibles avec l'importance de l'opération.

### III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

#### III.2.1) Informations relatives à la profession :

La participation est réservée à une profession particulière : oui

Indiquer profession : Compétences identifiées, nécessaires à l'opération dans les domaines suivants : . Architecture . Urbanisme . Architecture d'intérieur . Ingénierie d'ouvrage de bâtiments et infrastructures fluides et structures . Ingénierie acoustique . Architecture paysagère

Section IV : Procédure

### IV.1) DESCRIPTION

#### IV.1.2) Type de concours

Restreint

Nombre de participants envisagé : 3

ou Nombre minimal :

/ Nombre maximal :

IV.1.7) Noms des participants déjà sélectionnés :

IV.1.9) Critères d'évaluation des projets :

1-La qualité de la réponse architecturale, paysagère, ludique et événementielle au programme, appréciée en fonction des paramètres suivants : -relation au site et parti esthétique pour le bâti (la nature des façades de l'extension, le dialogue avec le bâtiment existant, les qualités des matériaux, des mobiliers) -qualités paysagère, ludique et événementielle (la qualité des ambiances de la proposition paysagère, l'originalité de l'aire ludique, la qualité de l'espace scénique) 2-Les qualités d'usages et de fonctionnements, appréciée en fonction des paramètres suivants : - organisations fonctionnelles individuelles des sous ensemble du programme (bâti, parc, parking), leurs mise en relations, leurs qualités d'usage, leurs modularités et leurs adéquations avec le programme 3-La qualité des réponses techniques au programme, appréciée en fonction des paramètres suivants : -la méthodologie en matière de réhabilitation de la villa Charner. -les objectifs en termes de rationalisations énergétiques du bâti et la prise en compte du développement durable dans la conception et l'entretien du parc -la prise en compte de la sécurité de l'ERP, notamment des équipements de dégagements 4-La compatibilité du projet avec l'enveloppe financière prévisionnelle et le calendrier du maitre d'ouvrage, appréciée en fonction des paramètres suivants : -respect de l'enveloppe financière affectée aux travaux -calendrier prévisionnel du maitre d'œuvre

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.2) Date limite de réception des projets ou des demandes de participation

15 avril 2019 - 14:00

IV.2.3) Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés :

Date : 7 mai 2019

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans le projet ou la demande de participation :

français

IV.3) RÉCOMPENSES ET JURY

#### IV.3.1) Information sur les primes

Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s)

Une prime sera attribuée : oui

Nombre et montant des primes à attribuer :

#### IV.3.2) Détail des paiements à verser à tous les participants :

#### IV.3.3) Contrats faisant suite au concours

Le(s) lauréat(s) du concours sera/seront attributaire(s) des marchés de services faisant suite au concours : oui

#### IV.3.4) Décision du jury

La décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : oui

#### IV.3.5) Noms des membres du jury sélectionnés :

### Section VI : Renseignements complémentaires

#### VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

##### VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien - 3, contour de La Motte, 35044, RENNES Cedex, F, Téléphone : (+33) 2 23 21 28 28, Courriel : [greffe.ta-rennes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-rennes@juradm.fr), Fax : (+33) 2 99 63 56 84, Adresse internet : <http://rennes.tribunal-administratif.fr>

##### VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

Comité consultatif Interrégional de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics, Immeuble SKYLINE 22 Mail Pablo Picasso BP 24209, 44042, NANTES Cedex 1, F, Téléphone : (+33) 2 53 46 79 14, Fax : (+33) 2 53 46 79 98

##### VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R.

551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien - 3, contour de La Motte, 35044, RENNES Cedex, F, Téléphone : (+33) 2 23 21 28 28, Courriel : [greffe.ta-rennes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-rennes@juradm.fr), Fax : (+33) 2 99 63 56 84, Adresse internet : <http://rennes.tribunal-administratif.fr>

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

13 mars 2019